

ASSURANCE - SECURITE

ASSURANCE SCOLAIRE

L'école souscrit pour chaque enfant une assurance individuelle accident. Elle couvre l'enfant sur toutes les activités scolaires et extra-scolaires (sorties, activités dans des lieux hors de l'école) 365 jours par an et 24h/24.

L'assurance individuelle accident est obligatoire. Elle est facturée aux familles avec les contributions (8.90€ / an). Les familles qui ne souhaitent pas souscrire l'assurance individuelle accident proposée par l'école doivent fournir au chef d'établissement une attestation d'assurance individuelle accident scolaire et extra-scolaire pour l'année complète.

SECURITE

Nom de l'enfant : Prénom :

☐ Mon enfant a moins de 7 ans :

Je, soussigné(e).....

- M'engage à venir chercher mon enfant à l'heure exacte de la sortie des classes.

En mon absence et avec mon accord (prévenir l'école) pourront venir chercher mon enfant :

Mr, Mme, Mlle
.....
.....

- ou il (elle) ira à l'accueil péri-scolaire (sur inscription auprès de l'accueil périscolaire)
☐ régulièrement ☐ irrégulièrement

- Mon enfant prendra le car ☐ oui ☐ non

☐ Mon enfant a plus de 7 ans :

Mon enfant rentrera de l'école*

- Seul à pied
- Seul à vélo
- En car
- En voiture (préciser qui, en règle générale viendra le chercher au portail)
.....

- Il (elle) ira à l'accueil péri-scolaire (sur inscription auprès de l'accueil périscolaire)
☐ régulièrement ☐ irrégulièrement

S'il y a un changement, je le signalerai à l'école.

Fait àle.....

Signature :

**rayer la mention inutile*